
ANNEXE VII: PLAN D'ACTION À L'ÉCHELLE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AVANCEMENT DES FEMMES

1. Toutes les entités des Nations Unies rendent compte chaque année des progrès qu'elles ont accomplis s'agissant d'intégrer les questions d'égalité femmes-hommes dans leurs activités, au regard de 17 indicateurs de performance définis dans le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ci-après le "Plan d'action")¹. En 2023, le PAM a obtenu de meilleurs résultats que les années précédentes: il a dépassé les objectifs fixés pour 10 indicateurs, atteint ceux fixés pour 4 indicateurs et s'en est approché pour 2 autres², atteignant ainsi la cible définie dans le Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025³. Les notes afférentes à deux indicateurs de performance se sont améliorées par rapport à 2022: celle concernant l'indicateur 10, qui porte sur l'affectation des ressources financières, est passée de "se rapproche des attentes" à "satisfait aux attentes", et celle concernant l'indicateur 13, sur la culture organisationnelle, est passée de "satisfait aux attentes" à "dépasse les attentes".
2. Le fait que la Directrice exécutive ait accepté de rejoindre le réseau des Champions internationaux pour l'égalité des genres marque une étape importante⁴. En 2023, le PAM a accéléré ses activités de prise en compte des questions d'égalité femmes-hommes en allouant à tous les bureaux de pays ayant soumis un plan stratégique de pays cette année-là des ressources supplémentaires (s'élevant jusqu'à 15 pour cent du budget des portefeuilles de pays) pour financer les postes, les opérations et les mesures de communication interne ou externe en lien avec cette question. En décembre 2023, le Conseil d'administration a été informé de l'avancement de la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes, notamment des progrès accomplis par les bureaux de pays.
3. Au cours de la période considérée, la responsabilité des mesures à prendre pour atteindre les objectifs associés aux indicateurs de performance du Plan d'action était répartie entre plusieurs entités organisationnelles, à savoir la Division de la planification et de la performance institutionnelles, la Division des finances, la Division des ressources humaines, la Division de la communication, de l'action de sensibilisation et du marketing, le Bureau de la Directrice exécutive, le Bureau de l'évaluation et le Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle. Le Bureau de l'égalité femmes-hommes a fourni un appui technique.

¹ Des informations détaillées portant notamment sur chacun des indicateurs de performance sont fournies dans le document intitulé [UN-SWAP 2.0 framework and technical guidance](#).

² Le PAM ne communique pas d'informations au titre de l'indicateur de performance 3, car il rend compte des résultats institutionnels au moyen des indicateurs de performance 1 et 2.

³ Pour la première fois, la mise en œuvre du Plan d'action figure parmi les indicateurs de performance du Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025.

⁴ Voir le site Web des [Champions internationaux pour l'égalité des genres](#) (en anglais uniquement).

Tableau 1: Récapitulatif des progrès accomplis au titre des indicateurs de performance du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, 2023

Dépasse les objectifs	Atteint les objectifs	S'approche des objectifs	Résultats non fournis
10	4	2	1
<ul style="list-style-type: none"> 2 Communication des résultats relatifs à l'égalité femmes-hommes 4 Évaluations 5 Audits 6 Politiques 7 Encadrement 8 Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la gestion de la performance 11 Dispositif relatif à la problématique femmes-hommes 13 Culture organisationnelle 14 Évaluation des capacités 16 Connaissances et communication 	<ul style="list-style-type: none"> 1 Résultats obtenus au regard des ODD ayant trait à l'égalité femmes-hommes 10 Affectation des ressources financières 15 Renforcement des capacités 17 Cohérence 	<ul style="list-style-type: none"> 9 Suivi des ressources financières 12 Représentation équitable des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> 3 Résultats des programmes relatifs à l'égalité femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes